



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante-deuxième session
6-12 avril 2006
Jakarta

**FAITS MAJEURS ET PRINCIPALES ACTIVITÉS AU NIVEAU RÉGIONAL:
GESTION DE LA MONDIALISATION**

(Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire)

**RAPPORT DE LA RÉUNION INTERGOUVERNEMENTALE DE HAUT NIVEAU
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME**

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

La Réunion intergouvernementale de haut niveau sur le tourisme durable s'est tenue à Bali (Indonésie) du 7 au 9 décembre 2005, à l'invitation du Gouvernement indonésien. Elle a été précédée de la Réunion du Groupe d'experts interinstitutions sur le tourisme et la réduction de la pauvreté, qui a eu lieu le 6 décembre 2005.

La Réunion intergouvernementale a passé en revue les réalisations de la phase I (1999-2005) du Plan d'action pour le développement durable du tourisme dans la région de l'Asie et du Pacifique. Elle a également examiné les problèmes auxquels la région allait être confrontée et les stratégies et approches requises pour créer un environnement favorable au développement durable du tourisme. Elle a notamment traité des questions suivantes: renforcement du rôle du tourisme pour assurer des emplois aux pauvres et réduire la pauvreté; facilitation des voyages et développement des infrastructures de transport et autres infrastructures liées au tourisme; gestion de l'impact socioculturel et environnemental du tourisme; gestion des crises et des risques dans le tourisme; valorisation des ressources humaines dans le secteur du tourisme.

La Réunion a proposé que le secrétariat réalise une étude régionale sur le rôle du tourisme dans le développement socioéconomique, qui comporterait des propositions en vue d'une approche commune du suivi du Plan d'action et de la mesure des avantages qui en découleraient.

La Réunion a adopté la Déclaration de Bali sur le développement durable du tourisme, y compris la phase II (2006-2012) du Plan d'action et son Programme d'action régional pour le développement durable du tourisme (2006-2012), qui sont soumis pour approbation à la Commission à sa soixante-deuxième session.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION OU PORTÉES À SON ATTENTION	1
A. Recommandations soumises à la Commission.....	1
B. Principales conclusions et décisions de la Réunion intergouvernementale de haut niveau portées à l'attention de la Commission.....	2
II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX.....	2
A. Examen des réalisations menées à bien dans le cadre du Plan d'action pour le développement durable du tourisme dans la région de l'Asie et du Pacifique (1999-2005).....	2
B. Principales questions relatives au développement du tourisme dans la région de l'Asie et du Pacifique	4
C. Réflexion sur l'opportunité d'une deuxième phase du Plan d'action pour le développement durable du tourisme dans la région de l'Asie et du Pacifique (2006-2012).....	7
D. Projet de Déclaration de Bali sur le développement durable du tourisme.....	8
E. Questions diverses	8
F. Adoption du rapport	9
III. ORGANISATION DE LA RÉUNION	9
A. Ouverture, durée et organisation de la Réunion	9
B. Participation	10
C. Élection du bureau.....	11
D. Ordre du jour	11

Annexes

I. Déclaration de Bali sur le développement durable du tourisme.....	12
II. Plan d'action pour le développement durable du tourisme en Asie et dans le Pacifique, phase II (2006-2012).....	15
III. Liste des documents	33

I. QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION OU PORTÉES À SON ATTENTION

A. Recommandations soumises à la Commission

1. Eu égard à l'importance cruciale du développement durable du tourisme, la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur le développement durable du tourisme a décidé de consigner le résultat de ses travaux dans une Déclaration de Bali sur le développement durable du tourisme, qui fait l'objet de l'annexe I du présent rapport, et a invité la Commission à en reconnaître toute la portée.
2. La Réunion a adopté le Plan d'action pour le développement durable du tourisme en Asie et dans le Pacifique, phase II (2006-2012), et son Programme d'action régional, qui font l'objet de l'annexe II, en vue de leur adoption par la Commission à sa soixante-deuxième session, en 2006.
3. Reconnaissant que la phase II du Plan d'action ne traitait pas de toutes les questions qui se posaient en matière de tourisme, la Réunion a formulé les propositions suivantes à l'appui de son exécution.
4. La Réunion a proposé que le secrétariat réalise une étude régionale sur le rôle du tourisme dans le développement socioéconomique de la région, qui comporterait des propositions pour une approche commune du suivi de la mise en œuvre du Plan et de l'évaluation de ses effets bénéfiques. Elle a proposé aussi que cette étude, qui devrait faire appel à la contribution des membres et membres associés de la CESAP, soit prête pour être soumise à l'examen de la Commission à sa soixante-troisième session, en 2007.
5. La Réunion a reconnu que, pour favoriser un équilibre équitable du développement du tourisme dans l'ensemble de la région de l'Asie et du Pacifique, les organisations internationales, devraient, en s'employant à appuyer l'action nationale, accorder une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires et archipélagiques du Pacifique.
6. À cet égard, la Réunion a noté que le tourisme avait été lent à se développer en Asie du Sud-Ouest, en dépit du riche patrimoine culturel de cette sous-région, et elle a estimé qu'il fallait tenir compte de ce facteur au cours de la mise en œuvre de la phase II du Plan d'action.
7. La Réunion a proposé que le secrétariat invite les membres et membres associés de la Commission et les organisations sous-régionales à désigner un responsable qui serait chargé de coordonner l'exécution du Plan.
8. La Réunion a encouragé les membres et membres associés à tirer parti des possibilités que leur offrait leur appartenance au Réseau des instituts Asie-Pacifique d'enseignement et de formation touristiques (APETIT) et a engagé le secrétariat à développer l'information présentée sur le site Web de la CESAP pour y inclure un inventaire des programmes d'études supérieures disponibles dans la région, y compris, si possible, les programmes de bourses.

B. Principales conclusions et décisions de la Réunion intergouvernementale de haut niveau portées à l'attention de la Commission

9. La Réunion a constaté que les pays de la région accordaient une plus grande importance au tourisme du fait que ce secteur était devenu une source majeure de devises, et qu'il avait pu créer, partout dans la région, toute une gamme d'emplois tant dans les villes que dans les campagnes. Elle a noté que de nombreux pays avaient bénéficié des activités menées dans la cadre du Plan d'action.

10. Devant les progrès considérables du programme de la CESAP pour un partenariat public-privé en faveur des pauvres, il a été proposé d'en envisager l'extension afin d'y inclure une composante touristique.

11. La Réunion a également recommandé que, dans le cadre de la mise en œuvre de la phase II du Plan d'action, les organisations internationales et la CESAP donnent la priorité aux domaines suivants: a) marketing touristique; b) promotion du tourisme rural et nomade; c) tourisme sur la Route de la soie et d) harmonisation des politiques de transport aérien des pays insulaires du Pacifique. Elle a noté également les avantages potentiels d'une approche sous-régionale pour l'exécution de différents volets de la phase II du Plan d'action, et les possibilités d'un partage de pratiques performantes, par exemple, avec le secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), en vue d'une action commune de marketing de destinations touristiques.

12. La Réunion s'est félicitée de l'offre de la République islamique d'Iran d'accueillir la Conférence CESAP-APETIT sur l'enseignement et la formation touristiques dans la région de l'Asie et du Pacifique à Téhéran en 2007, année qui marquerait le dixième anniversaire de l'établissement du Réseau.

II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

A. Examen des réalisations menées à bien dans le cadre du Plan d'action pour le développement durable du tourisme dans la région de l'Asie et du Pacifique (1999-2005)

(Point 4 de l'ordre du jour)

13. La Réunion était saisie des documents E/ESCAP/STD/1 et ESCAP/STD/INF.1.

14. La Réunion a relevé que, comme l'avaient indiqué toutes les délégations, le tourisme avait enregistré une forte croissance dans la région de l'Asie et du Pacifique au cours de la période du Plan d'action, tant pour les arrivées de visiteurs que pour les recettes, et qu'il restait encore d'énormes possibilités d'expansion. Les pays de la région accordaient désormais une plus grande importance au tourisme, du fait que ce secteur était devenu une source majeure de recettes en devises et avait pu créer toute une gamme d'emplois tant dans les villes que dans les campagnes.

15. La Réunion a noté en particulier que le tourisme avait stimulé le développement des infrastructures dans les zones rurales et dans les zones éloignées des principaux centres d'activité économique et que son importance était devenue primordiale pour le développement socio-économique de nombreuses parties de la région. C'était dans ce contexte et dans le cadre du Plan d'action que de nombreux pays avaient mis en place des politiques plus favorables à la participation du secteur privé au développement infrastructurel. Par ailleurs, le développement de l'infrastructure par les gouvernements, l'adoption de diverses mesures financières et l'établissement de fonds consacrés à l'infrastructure touristique avaient également incité le secteur privé à investir dans les activités liées au tourisme.

16. La Réunion a reconnu que le Plan d'action offrait un cadre et un guide favorisant efficacement la coopération et la promotion du tourisme dans les pays de la région, permettait de mieux comprendre les différentes cultures et contribuait ainsi à la paix dans le monde. Un grand nombre de mesures nationales et régionales avaient été prises au cours de la période du Plan, qui étaient détaillées dans les documents présentés à la Réunion, et notamment dans le document d'information ESCAP/STD/INF.1. Ces diverses activités relevaient des six domaines thématiques du Plan à savoir: a) valorisation des ressources humaines dans le secteur du tourisme; b) impact économique du tourisme; c) gestion environnementale du tourisme; d) développement infrastructurel et investissement dans le secteur du tourisme; e) facilitation des voyages; et f) coopération régionale et sous-régionale dans le domaine du développement touristique.

17. La Réunion a pris note des interventions d'un grand nombre de délégations qui ont fait état des mesures prises par leurs gouvernements pour promouvoir le développement du secteur touristique conformément au Plan d'action. Ainsi, les Gouvernements malaisien et iranien avaient reclassé les ministères s'occupant du tourisme. Le Gouvernement népalais avait lancé un programme de réduction de la pauvreté par le tourisme dans les zones rurales et organisé la formation de communautés rurales. Les Fidji avaient promulgué en 2005 une loi sur la gestion environnementale. En Indonésie, la participation des parties prenantes à la planification d'interventions dans les zones rurales avait abouti à de notables progrès dans la lutte contre la pauvreté et dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La République islamique d'Iran avait pris des mesures pour faciliter la délivrance de visas aux touristes tandis que le Cambodge appliquait des plans conçus pour éviter certaines des répercussions négatives du tourisme. En Malaisie, parmi de nombreuses autres initiatives, des fonds avaient été établis pour favoriser le développement de PME dans le secteur du tourisme. À Sri Lanka, le Conseil du tourisme avait créé un fonds de développement alimenté par les contributions des acteurs de l'industrie du tourisme. Au Pakistan, diverses interventions et investissements des pouvoirs publics dans l'infrastructure visaient à favoriser le partenariat et l'environnement durable. En Chine, conformément à la politique nationale, le secteur du tourisme jouait un rôle majeur pour répandre les bénéfices de la mondialisation jusque dans les régions les plus

reculées. Aux Maldives, le gouvernement avait pris des mesures pour assurer l'emploi de ses ressortissants dans l'industrie du tourisme et exigeait désormais l'élaboration de plans de gestion de crise pour toute nouvelle initiative touristique.

18. Au niveau sous-régional, les pays de l'ASEAN avaient conclu en 1992 un accord sur le tourisme qui concrétisait leurs engagements dans plusieurs domaines, et notamment, la facilitation des déplacements à l'intérieur de l'ASEAN, les voyages internationaux et la sécurité des touristes.

B. Principales questions relatives au développement du tourisme dans la région de l'Asie et du Pacifique

(Point 5 de l'ordre du jour)

19. La Réunion était saisie des documents E/ESCAP/STD/2, E/ESCAP/STD/3 et E/ESCAP/STD/4.

20. Elle a félicité le secrétariat de la profondeur de son analyse et de sa présentation des questions discutées, et a convenu que les principales questions qui se posaient à l'industrie du tourisme étaient les suivantes: a) renforcement du rôle du tourisme dans le développement socioéconomique et la réduction de la pauvreté; b) facilitation des voyages et développement des infrastructures de transport et autres infrastructures liées au tourisme; c) gestion socioculturelle et environnementale du tourisme; d) gestion des crises et des risques dans le secteur du tourisme; et e) valorisation des ressources humaines dans le secteur du tourisme.

21. La Réunion a souligné le rôle important du tourisme pour le développement socioéconomique et la réduction de la pauvreté dans de nombreux pays de la région. Elle a souligné également qu'il était nécessaire de mieux comprendre les liens existant entre les activités touristiques et la réduction de la pauvreté, ainsi que l'impact direct et indirect des initiatives en matière de tourisme. Il a été reconnu que cela permettrait des initiatives et programmes plus efficaces dans ce secteur, qui contribueraient notamment à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

22. Plusieurs délégations ont fait part de leur préoccupation au sujet des «pertes» associées à certains types de tourisme et souligné l'importance d'activités touristiques profitant non seulement aux touristes mais aussi aux communautés d'accueil. D'autres délégations ont indiqué qu'elles préparaient des comptes satellites du tourisme afin d'évaluer plus clairement l'impact des activités touristiques. D'autres encore ont indiqué qu'elles avaient élaboré – ou étaient en train d'élaborer – des plans directeurs pour le tourisme, qui comportaient des stratégies visant à répartir les dividendes du tourisme de façon plus équitable.

23. La Réunion a noté qu'il importait de soutenir les microentreprises et les petites et moyennes entreprises liées au tourisme, et plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'aider au financement et à la commercialisation de leurs activités.

24. On a reconnu l'importance du marketing groupé de plusieurs pays ou sous-régions en tant que destination unique comme moyen d'attirer les touristes. Le partage de l'expérience de sous-régions qui avaient utilisé cette approche avec succès était prometteur à cet égard.
25. La Réunion a par ailleurs noté qu'il importait de tenir compte des besoins de formation particuliers des communautés locales et des groupes défavorisés pour qu'ils puissent participer activement à l'industrie du tourisme de façon durable.
26. La décentralisation, la coordination entre les différentes instances administratives et une participation plus active des communautés locales dans l'industrie du tourisme comptaient parmi les questions dont l'importance s'était accrue au cours de la première phase du Plan d'action. La Réunion a noté qu'il était nécessaire d'assurer la coordination des activités en matière de tourisme à ces différents niveaux.
27. Un certain nombre de délégations ont informé la Réunion des mesures qu'elles mettaient en œuvre pour faciliter la délivrance des visas, les formalités aux frontières et les réglementations douanières. On a toutefois fait observer que ces activités ne relevaient généralement pas de la responsabilité des administrations chargées du tourisme. En conséquence, la nécessité d'une coopération interservices pour l'examen de ces questions a été soulignée.
28. La Réunion a par ailleurs reconnu que les politiques en matière d'aviation civile avaient un impact direct sur le volume du trafic touristique, en particulier dans le Pacifique, ce qui pouvait également faire obstacle aux arrivées de touristes.
29. La Réunion a noté que pendant la première phase du Plan d'action, le renforcement de la capacité infrastructurelle avait permis de répondre rapidement à l'accroissement des arrivées de touristes, donné accès à des sites offrant de l'intérêt et joué un rôle significatif dans l'atténuation des déséquilibres entre les régions.
30. Plusieurs pays avaient adopté des politiques plus favorables à la participation du secteur privé au développement des infrastructures, notamment dans le cadre de programmes dits de «construction-exploitation-transfert». La mise en place d'infrastructures par les pouvoirs publics, le recours à diverses mesures financières ou l'établissement de fonds d'infrastructure touristique avaient également incité le secteur privé à investir dans des activités liées au tourisme, en particulier là où il était difficile de s'appuyer sur l'expérience acquise.
31. La Réunion a en outre noté que la mise sur pied d'infrastructures adaptées aux handicapés permettait de développer des créneaux spécialisés et d'améliorer la qualité de vie des intéressés et des autres touristes.
32. La Réunion a noté que le développement d'un tourisme durable comportait divers aspects notamment financier, économique, environnemental, écologique et culturel et faisait également intervenir la biodiversité et le patrimoine architectural et naturel.

33. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de prendre des mesures et d'appliquer des règles lorsque les activités touristiques n'étaient pas durables. Il fallait notamment renforcer les capacités aux fins du développement des entreprises, lutter contre le déversement des eaux usées et des déchets dans les voies fluviales et maritimes et encourager la préservation de la culture et du patrimoine. À cet égard, on a noté que les activités touristiques et la mise en place de systèmes de récompenses pourraient inciter à agir en ce sens. La promotion du Code mondial d'éthique du tourisme de l'Organisation mondiale du tourisme a été également perçue comme un moyen de parvenir aux objectifs visés.

34. La Réunion a fait observer que l'industrie du tourisme et les personnes qui y étaient employées directement et indirectement étaient en proie à une incertitude et à une vulnérabilité accrues du fait des attaques terroristes, des crises sanitaires et des catastrophes naturelles. Elle a signalé la nécessité de renforcer l'action de sensibilisation ainsi que les mesures de préparation, d'intervention et de redressement à long terme afin de faire face à ces crises et catastrophes. Dans ce contexte, il a été jugé essentiel de fournir en temps utile des informations exactes sur la nature et la portée d'une crise ou d'une catastrophe. On a par ailleurs relevé que le secteur du tourisme devait être étroitement associé aux autres organismes de secours en cas de catastrophe et collaborer étroitement avec eux.

35. La Réunion a reconnu le rôle de l'éducation dans le développement du tourisme durable et elle a prié le secrétariat d'établir et diffuser la liste des établissements d'enseignement supérieur de la région offrant des cours sanctionnés par un diplôme dans le domaine du tourisme.

36. La Réunion a fait observer que l'accroissement rapide des arrivées de touristes entraînait des besoins considérables en ressources humaines dans la région. Le manque de formateurs qualifiés et d'institutions adaptées et l'insuffisance des recherches sur les besoins du secteur touristique entravaient le développement de celui-ci. On a noté que ces observations s'appliquaient non seulement à l'industrie du «tourisme classique» mais également au renforcement des capacités des communautés locales.

37. Un certain nombre de délégations ont fait part à la Réunion de leurs activités en cours concernant l'élaboration de critères de compétence acceptables aux niveaux national et sous-régional.

38. La Réunion a pris note des activités mises en œuvre par les institutions et organisations concernées aux niveaux mondial, régional, infrarégional et local pour favoriser le développement du tourisme dans la région de l'Asie et du Pacifique. En particulier, elle a remercié l'Organisation mondiale du tourisme pour sa présentation intitulée «Politiques et instruments en faveur du tourisme durable».

**C. Réflexion sur l'opportunité d'une deuxième phase du Plan d'action
pour le développement durable du tourisme dans la région de
l'Asie et du Pacifique (2006-2012)**

(Point 6 de l'ordre du jour)

39. La Réunion était saisie du document E/ESCAP/STD/5.
40. La Réunion a adopté le Plan d'action pour le développement durable du tourisme en Asie et dans le Pacifique, phase II (2006-2012) et son Programme d'action régional (voir Annexe II) pour les soumettre à la Commission à sa soixante-deuxième session, en 2006.
41. Pour faciliter la mise en œuvre de la phase II du Plan d'action, la Réunion a proposé que le secrétariat invite les membres et membres associés de la CESAP ainsi que les organisations sous-régionales à désigner un responsable qui serait chargé de coordonner l'exécution du plan.
42. Reconnaissant que la phase II du Plan d'action ne traitait pas de tous les problèmes qui se posaient dans le domaine du tourisme, la Réunion a présenté les propositions ci-après à l'appui de son exécution:
- 1) Le secrétariat devrait entreprendre une étude régionale sur le rôle du tourisme dans le développement socioéconomique qui porterait sur l'ensemble de la région et contiendrait des propositions en vue d'une approche commune du suivi du Plan et de l'évaluation des avantages qui en découleraient. La Réunion a également proposé que cette étude, qui bénéficierait de l'apport des membres et membres associés de la CESAP, soit soumise pour examen à la Commission à sa soixante-troisième session, en 2007.
 - 2) La Réunion a encouragé les membres et membres associés de la CESAP à tirer parti des possibilités que leur offrait leur appartenance au Réseau APETIT, et a engagé le secrétariat à développer l'information présentée sur le site Web de la CESAP pour y inclure un inventaire des programmes d'études supérieures disponibles dans la région, y compris, si possible, les programmes de bourses.
 - 3) Notant l'importance de la gestion du savoir, la Réunion a proposé d'élargir le site Web de la CESAP sur le tourisme afin d'y faire figurer des renseignements sur les études et rapports de recherche importants relatifs au tourisme réalisés par diverses organisations, ainsi que des liens avec ces travaux.
 - 4) Notant les importants progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme de partenariat public-privé en faveur des pauvres entrepris sous les auspices de la CESAP, on a proposé d'adjoindre à ce programme une dimension supplémentaire portant sur le tourisme.

- 5) La Réunion a reconnu que pour aider à réaliser un équilibre équitable du développement du tourisme dans l'ensemble de la région de l'Asie et du Pacifique, les organisations internationales devraient, tout en s'employant à appuyer l'action nationale, accorder une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires et archipélagiques du Pacifique. Elle a noté que le tourisme avait été lent à se développer en Asie du Sud-Ouest, en dépit du riche patrimoine culturel de cette sous-région, et elle a estimé qu'il fallait tenir compte de ce facteur dans la mise en œuvre de la phase II du Plan d'action. Elle a également recommandé que le renforcement des capacités dans les domaines ci-après reçoive la priorité de la part des organisations internationales et de la CESAP pour l'exécution de la phase II: a) marketing touristique; b) promotion du tourisme rural et nomade; c) tourisme sur la Route de la soie et d) harmonisation des politiques de transport aérien des pays insulaires du Pacifique. Elle a noté également les avantages potentiels d'une approche sous-régionale pour l'exécution de différents volets de la phase II du Plan d'action et les possibilités d'un partage de pratiques performantes, par exemple, avec le secrétariat de l'ASEAN, en vue d'une action commune de marketing de destinations touristiques.

43. La Réunion s'est félicitée de l'offre de la République islamique d'Iran d'accueillir la Conférence CESAP-APETIT sur l'enseignement et la formation touristiques dans la région de l'Asie et du Pacifique à Téhéran en 2007, année qui marquerait le dixième anniversaire de l'établissement du Réseau.

44. La Réunion a pris acte également de l'offre que la République islamique d'Iran avait faite antérieurement, à la soixante et unième session de la Commission (mai 2005), d'accueillir un centre régional de gestion des catastrophes pour l'Asie et le Pacifique.

D. Projet de Déclaration de Bali sur le développement durable du tourisme

(Point 7 de l'ordre du jour)

45. Eu égard à l'importance cruciale du développement durable du tourisme, la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur le développement durable du tourisme a décidé de consigner le résultat de ses travaux dans une Déclaration de Bali sur le développement durable du tourisme qui fait l'objet de l'annexe I du présent rapport, et a invité la Commission à en reconnaître toute la portée.

E. Questions diverses

(Point 8 de l'ordre du jour)

46. La Réunion a été informée des résultats de la Réunion interinstitutions/Groupe d'experts sur le tourisme et la réduction de la pauvreté, qui s'était tenue le 6 décembre 2005 à Bali (Indonésie) et avait été organisée en collaboration avec l'Université d'Hawaii à Manoa, afin de permettre aux pays et institutions de partager leur expérience dans la mise en œuvre d'initiatives touristiques axées sur la réduction de la pauvreté.

47. La Réunion a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement indonésien, qui avait accueilli cette importante réunion et au Gouvernement japonais qui y avait apporté son appui. Elle a également remercié les Gouvernements du Japon, des Pays-Bas et de la République de Corée pour l'assistance qu'ils avaient apportée à l'exécution d'activités au cours de la phase I du Plan d'action.

48. Une motion spéciale de remerciements a également été adoptée à l'adresse du Gouvernement indonésien, du Gouvernement provincial de Bali et du peuple indonésien pour les excellentes dispositions prises à l'occasion de la Réunion et pour l'hospitalité et l'accueil chaleureux qui avait été réservé aux délégations durant leur séjour à Bali et dont elles garderaient le meilleur souvenir. Les participants ont également exprimé leur gratitude à la société civile qui avait organisé parallèlement à la Réunion une exposition sur l'écotourisme.

F. Adoption du rapport

(Point 9 de l'ordre du jour)

49. La Réunion intergouvernementale de haut niveau sur le développement durable du tourisme a adopté son rapport le 9 décembre 2005.

III. ORGANISATION DE LA RÉUNION

A. Ouverture, durée et organisation de la Réunion

50. La Réunion intergouvernementale de haut niveau sur le développement durable du tourisme s'est tenue à Bali (Indonésie) du 7 au 9 décembre 2005.

51. Le Secrétaire exécutif a exprimé sa gratitude à M. Sapta Nirwandar, Vice-Ministre de la culture et du tourisme de l'Indonésie, qui avait honoré la Réunion de sa présence; il a également remercié le Gouvernement indonésien, le Gouvernement provincial de Bali et le peuple indonésien des excellentes dispositions prises pour la réunion ainsi que de l'accueil chaleureux réservé à toutes les délégations.

52. Confrontée par l'adversité, l'industrie du tourisme de l'Asie et du Pacifique avait démontré sa résistance et son potentiel de développement. La Réunion était l'occasion, au niveau intergouvernemental, de cerner les nouveaux problèmes et de déterminer les mesures à prendre pour renforcer la contribution du tourisme à un développement socioéconomique durable, et notamment à la réduction de la pauvreté et à la création d'emplois en faveur des catégories socialement vulnérables.

53. Le Secrétaire exécutif a relevé que les pays de la région avaient tiré profit des réalisations de la phase I (1999-2005) du Plan d'action. Les capacités mises en place devaient toutefois être constamment renforcées, ce secteur se caractérisant par des mutations rapides et parfois par sa vulnérabilité. Il existait d'énormes possibilités de collaboration et d'intensification de la coopération régionale, dont tous les membres pourraient tirer parti en cette période de mondialisation. Il importait

de veiller à ce que les politiques et plans gouvernementaux permettent à l'industrie du tourisme de gérer convenablement les risques et lui assurent la souplesse nécessaire face à la complexité des problèmes. Par sa vigilance, son action de sensibilisation et l'adoption de mesures en faveur du développement durable du tourisme, la région était parvenue à un plus grand dynamisme pour renforcer le tourisme en tant que catalyseur du développement durable.

54. Le Vice-Ministre de la culture et du tourisme de l'Indonésie, a souhaité la bienvenue, au nom du Gouvernement et du peuple indonésien, aux délégations réunies sur cette île magique de Bali. Leur présence constituait une manifestation de solidarité et d'appui à l'égard du peuple balinais, qui se relevait d'une seconde tragédie. Le développement du tourisme continuait à figurer en bonne place dans les efforts de développement économique de l'Indonésie. L'on reconnaissait, dans ce contexte, que la notion de durabilité devait être au centre de toute politique officielle de développement du tourisme afin d'assurer la protection et la conservation de l'environnement naturel, culturel et social. Ces principes inspiraient la loi indonésienne de 1990 sur le tourisme. L'Indonésie était, pour sa part, toujours disposée à renforcer sa collaboration avec les autres pays de la région de l'Asie et du Pacifique pour promouvoir le développement du tourisme.

B. Participation

55. Les membres et membres associés de la CESAP ci-après ont participé à la Réunion: Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Fidji, Indonésie, Iran (République islamique d'), Malaisie, Maldives, Népal, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao, Sri Lanka et Timor-Leste.

56. L'Organisation mondiale du tourisme, institution spécialisée des Nations Unies, était représentée.

57. Étaient représentés à titre d'observateurs, les organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et autres organismes suivants: Association des nations de l'Asie du Sud-Est, Association indonésienne d'agrotourisme, Institute of Boao Forum for Asia, Association des voyageurs indonésiens (section balinaise), Association indonésienne des hôtels et restaurants, Association des instituts d'enseignement supérieur du tourisme, Société pour le développement touristique de Bali, Office du tourisme de Bali, Office provincial du tourisme de Java Centre, Deutsche Gesellschaft for Technische Zusammenarbeit, Hôtel Grand Hyatt Bali, Université de Gadjah Mada, Green Globe/Bali Greenery, East-West Center Hawaii, Association indonésienne des organisateurs de congrès, Hôtel Inna Bali, Hôtel Inna Grand Bali Beach, Hôtel Inna Kuta Beach, Hôtel Inna Putri Bali, Hôtel Inna Sindhu Beach, Manajemen Pariwisata Indonesia, Sua Bali, Commission de l'éducation et du tourisme, Budpar, Kadin Pariwisata Provinsi, Institut du tourisme de Bali, Département de la culture et du tourisme, BPD Phri Bali, DINAS Pu Provincial Bali, Disbudpar Tabanan Bali, Dinas Kebudayaan Provincial Bali, Disbudpar, Services culturels et touristiques, Province de Nusa Tenggara-Ouest, Politennik Negeri Bali-Tourism Department, Dinas Pariwisata Gianyar, BPD Phri Bali, BPC Phri Singaraja et Université de Hawaii à Manoa.

C. Élection du Bureau

58. La Réunion a élu M. Sapta Nirwandar (Indonésie) président, S. E. M. Mahmood Shauggee (Maldives) et M^{me} Junaida Lee Abdullah (Malaisie) vices-présidents et M. Napolioni Masirewa (Fidji) rapporteur.

D. Ordre du jour

59. La Réunion a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la Réunion.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Examen des réalisations menées à bien dans le cadre du Plan d'action pour le développement durable du tourisme dans la région de l'Asie et du Pacifique (1999-2005).
5. Principales questions relatives au développement du tourisme dans la région de l'Asie et du Pacifique:
 - a) Renforcement du rôle du tourisme dans le développement socio-économique et la réduction de la pauvreté;
 - b) Facilitation des voyages et développement des infrastructures de transport et autres infrastructures liées au tourisme;
 - c) Gestion socioculturelle et environnementale du tourisme;
 - d) Gestion des crises et des risques dans le secteur du tourisme;
 - e) Valorisation des ressources humaines dans le secteur du tourisme.
6. Réflexion sur l'opportunité d'une deuxième phase du Plan d'action pour le développement durable du tourisme dans la région de l'Asie et du Pacifique (2006-2012).
7. Projet de déclaration de Bali sur le développement durable du tourisme.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport.

ANNEXES

Annexe I

DÉCLARATION DE BALI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME

Nous, représentants des membres et membres associés de la CESAP participant à la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur le développement durable du tourisme, tenue à Bali (Indonésie) du 7 au 9 décembre 2005,

Réaffirmant notre engagement à mettre en œuvre la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable, en particulier le Plan de mise en œuvre de Johannesburg (2002); la Déclaration de Bruxelles, y compris le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010; la Déclaration de Maurice, y compris la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (2005); la Résolution 55/2 de l'Assemblée générale en date du 8 septembre 2000, intitulée «Déclaration du Millénaire», ainsi que les objectifs du Millénaire pour le développement; le Code mondial d'éthique du tourisme adopté lors de la treizième session de l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale du tourisme (1999); la Déclaration de l'Organisation mondiale du tourisme sur le tourisme au service des objectifs du Millénaire pour le développement (2005); la Déclaration de Jakarta sur les objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique intitulée «Horizon 2015: la voie à suivre» et les conclusions de la Conférence ministérielle régionale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue à Jakarta en août 2005, qui a reconnu que la réduction de la pauvreté constituait un objectif primordial de la coopération et du partenariat pour le développement en Asie et dans le Pacifique,

Notant l'énorme potentiel qu'offre le tourisme durable pour le développement socioéconomique et l'élimination de la pauvreté, ainsi que l'importance des principes de durabilité pour la protection de l'environnement et la préservation de la culture et du patrimoine,

Fermement convaincus qu'un développement touristique fondé sur les principes du développement durable est un moyen important de gérer efficacement les problèmes environnementaux et culturels et, dans le même temps, de créer des emplois, contribuer à la croissance économique et promouvoir le développement social, et constitue un point d'attaque efficace dans la lutte contre la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, étant donné l'énorme potentiel qu'offre le tourisme pour l'accélération du développement économique,

Reconnaissant la nécessité d'intégrer pleinement les questions de genre dans le développement durable du tourisme,

Notant les enseignements tirés de l'exécution de la première phase du Plan d'action pour le développement durable du tourisme dans la région de l'Asie et le Pacifique (1999-2005), et reconnaissant la nécessité de traiter différentes questions liées à la contribution du tourisme au développement socioéconomique et de prendre des mesures spécifiques aux niveaux national et régional,

Reconnaissant l'intérêt, pour le développement durable du tourisme, de la sagesse et des savoirs locaux qui existent dans de nombreuses parties de la région de l'Asie et du Pacifique,

Encourageons vivement les membres et membres associés de la CESAP à:

- 1) Élaborer, en matière de tourisme, des politiques et des stratégies de développement nationales et locales visant à accroître la contribution du tourisme au développement socioéconomique et à la réduction de la pauvreté.
- 2) Promouvoir la participation de toutes les parties prenantes – société civile, communautés locales, femmes, personnes handicapées, personnes âgées, organisations non gouvernementales et secteur privé – à l'élaboration et à l'application des politiques et stratégies relatives au tourisme.
- 3) Faciliter les voyages par le développement coordonné des infrastructures liées au tourisme et améliorer les procédures de délivrance des visas, les formalités de frontière, les réglementations douanières et l'harmonisation des politiques suivies en matière d'aviation civile.
- 4) Réduire au minimum les conséquences socioculturelles et environnementales néfastes du tourisme tout en accroissant son rôle dans la protection de l'environnement naturel, y compris la promotion du tourisme vert et la préservation du patrimoine culturel, en particulier par la promotion d'un cadre réglementaire approprié.
- 5) Promouvoir le Code mondial d'éthique du tourisme et appuyer la poursuite de son application, notamment en instaurant un climat incitant le secteur privé à en respecter la teneur.
- 6) Améliorer la sélection et la diffusion des pratiques optimales en matière de tourisme durable, notamment en utilisant au mieux les technologies de l'information et de la communication et le cadre offert par le Web.
- 7) Renforcer les capacités de valorisation des ressources humaines nécessaires et la capacité de gérer et prévenir les crises qui affectent l'industrie du tourisme.
- 8) Lancer des programmes de renforcement des capacités afin de faciliter la participation des communautés rurales et locales aux activités économiques conçues pour accroître le revenu des ménages et éliminer la pauvreté.

- 9) Appuyer les activités économiques locales liées au tourisme, notamment en promouvant l'accès aux capitaux au moyen de systèmes de microfinancement et de commercialisation destinés aux microentreprises et aux petites entreprises.
- 10) Promouvoir la coopération régionale et appuyer les initiatives sous-régionales dans le secteur touristique.
- 11) Encourager une plus étroite collaboration entre la CESAP et les autres institutions des Nations Unies travaillant au développement du tourisme durable, en particulier l'Organisation mondiale du tourisme et sa Fondation pour le tourisme durable au service de l'élimination de la pauvreté (Fondation ST-EP).
- 12) Participer activement aux dispositifs régionaux de réseautage, notamment le Réseau des instituts Asie-Pacifique d'enseignement et de formation touristiques (APETIT) et à l'établissement de normes de compétence pour les professionnels du tourisme.
- 13) Resserrer la coopération nationale, régionale et internationale en vue de promouvoir la protection, la sécurité et le confort des touristes.

Invitons les membres et membres associés de la CESAP, les pays donateurs, les institutions financières multilatérales, les institutions et organisations du système des Nations Unies concernées, les autres organisations intergouvernementales et sous-régionales, les organisations non gouvernementales et, en particulier, le secteur privé, à apporter un soutien financier et technique à la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement durable du tourisme en Asie et dans le Pacifique, phase II (2006-2012);

Adoptons le Plan d'action pour le développement durable du tourisme en Asie et dans le Pacifique, phase II (2006-2012), ainsi que le Programme d'action régional s'y rapportant.

Bali (Indonésie), le 9 décembre 2005

Annexe II

**I. PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME
EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE, PHASE II (2006-2012)**

1. La mondialisation, qui s'accompagne d'une accélération des échanges et de l'intégration due à la réduction du coût et à l'amélioration de la fréquence et de la rapidité des transports, à un meilleur accès aux technologies de l'information, et à une plus grande liberté de circulation des capitaux, des biens et des personnes, a créé d'énormes possibilités d'expansion du tourisme.
2. On reconnaît désormais que le tourisme constitue l'un des plus vastes secteurs d'activité au monde et qu'il possède un énorme potentiel de croissance. Dans nombre de pays de la région, y compris les moins avancés, il en est venu à constituer une importante source de devises. Il offre également un moyen efficace pour développer la base économique grâce à son interdépendance étroite avec les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services. Partant, le tourisme revêt une importance socioéconomique considérable dans de nombreuses régions du monde et joue un rôle particulièrement notable dans les pays en développement.
3. Dans un certain nombre de pays de la région de l'Asie et du Pacifique, le tourisme peut devenir l'un des secteurs de pointe dans la lutte contre la pauvreté. L'industrie touristique peut créer un certain nombre de synergies de développement permettant d'aider à surmonter la pauvreté grâce à la création d'emplois dans des régions très diverses, notamment les régions rurales éloignées. Ce dernier point est particulièrement important car c'est dans les régions rurales que l'extrême pauvreté est, de loin, le plus répandue. Le tourisme offre des possibilités d'activités à forte intensité de main d'œuvre et à petite échelle et emploie une forte proportion de femmes et de jeunes non qualifiés. Son potentiel en matière de création d'emplois est d'importance capitale car le chômage est le principal problème social et économique auxquels sont confrontés de nombreux pays en développement.
4. Le tourisme peut également favoriser une meilleure prise de conscience de l'environnement et du patrimoine culturel puisqu'il trouve sa source dans le désir des voyageurs d'appréhender et d'apprécier la culture locale et le milieu naturel local dans toute leur diversité. Le tourisme représente un encouragement direct et puissant à protéger le patrimoine et l'environnement, qui constituent des ressources et un atout. Il peut procurer des ressources financières pour la remise en état des sites et bâtiments historiques; favoriser la conservation de l'environnement naturel; revitaliser la culture et encourager les artisans et les artistes à pratiquer leurs savoir-faire traditionnels.
5. Le tourisme peut être un catalyseur de développement, mais il est essentiel que les pays s'emploient à en promouvoir le développement durable sous tous ses aspects, en accordant l'attention voulue à ses dimensions économiques, sociales, culturelles et environnementales. À cet effet, les gouvernements doivent formuler des politiques et stratégies appropriées pour faire en sorte que les avantages du tourisme soient largement répartis, et ses effets défavorables réduits au minimum, et que l'appui nécessaire soit apporté à son développement rationnel et durable.

6. La Commission reconnaît, depuis sa création, l'importance du tourisme ainsi qu'en témoignent certaines de ses premières résolutions, telles la résolution E/CN.11/218, du 27 octobre 1949, relative aux voyages, et la résolution 32 (XVI), du 17 mars 1960, relative au développement du tourisme et des voyages internationaux.

7. Plus récemment, à ses sessions annuelles, la Commission a souligné à maintes reprises le rôle important du tourisme dans le développement socioéconomique et la réduction de la pauvreté et a vivement encouragé les travaux du secrétariat dans ce secteur. Notant que le Plan d'action pour le développement durable du tourisme dans la région de l'Asie et du Pacifique (1999-2005) viendrait à expiration à la fin de 2005, elle a fait sienne, à sa soixante et unième session, une proposition en faveur d'une deuxième phase du Plan (2006-2012). Elle a également approuvé la tenue d'une réunion intergouvernementale sur le développement du tourisme durable en 2005, qui serait chargée de faire le point des réalisations obtenues grâce au Plan d'action (1999-2005) et d'étudier l'opportunité d'une deuxième phase.

8. Le Plan d'action pour le développement durable du tourisme en Asie et dans le Pacifique, phase II (2006-2012), y compris son Programme d'action régional, a été adopté par la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur le développement durable du tourisme, tenue à Bali (Indonésie), en décembre 2005 [et approuvé par la Commission à sa soixante-deuxième session tenue à Jakarta en avril 2006].

A. Objectif du Plan

9. L'objectif du Plan d'action pour le développement durable du tourisme en Asie et dans le Pacifique, phase II (2006-2012) est d'encourager le développement rationnel et durable du tourisme et d'accroître sa contribution au développement socioéconomique et à la réduction de la pauvreté, ainsi qu'aux objectifs du Millénaire pour le développement.

10. La notion de durabilité se fonde généralement sur une définition qui englobe les dimensions économique, financière, sociale, culturelle, écologique et environnementale. De ce fait, le développement durable du tourisme doit être écologiquement rationnel et socioculturellement acceptable tout en garantissant sa viabilité économique à long terme.

B. Résultats attendus

11. La bonne exécution du Plan contribuera à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment ceux d'entre eux qui ont trait à la réduction de la pauvreté, à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes, à la conservation de l'environnement, aux partenariats mondiaux pour le développement et à la prise en compte des besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays petits États insulaires en développement. La mise en œuvre du Plan devrait donner les résultats suivants:

a) Promouvoir la contribution du tourisme au développement socioéconomique et à la réduction de la pauvreté en créant pour les communautés pauvres des possibilités de bénéficier des avantages du tourisme;

b) Faciliter les voyages grâce au développement coordonné des infrastructures touristiques et à l'amélioration des procédures de délivrance des visas, des formalités de frontière et des réglementations douanières;

c) Réduire au minimum les effets socioculturels et environnementaux défavorables du tourisme tout en renforçant son rôle dans la conservation du milieu naturel et la préservation du patrimoine culturel;

d) Renforcer les capacités de gérer les crises et les risques qui affectent le tourisme;

e) Accroître les capacités de valorisation des ressources humaines dans le secteur du tourisme.

C. Propositions d'action

12. Dans le contexte général du renforcement des capacités nationales pour le développement durable du tourisme, le Plan propose diverses mesures à prendre à l'échelon national. À l'appui et en complément de celles-ci, le Programme régional d'action pour le développement durable du tourisme (2006-2012) constitue un cadre d'action à l'échelon régional. Le Plan d'action et le Programme régional d'action s'articulent autour de cinq domaines thématiques: a) le renforcement du rôle du tourisme dans le développement socioéconomique et la réduction de la pauvreté; b) la facilitation des voyages et le développement de l'infrastructure de transport et des autres infrastructures liées au tourisme; c) la gestion socioculturelle et environnementale du tourisme; d) la gestion des crises et des risques dans le secteur du tourisme et e) la valorisation des ressources humaines dans ce secteur. Les mesures proposées dans chacun de ces domaines sont indiquées ci-après.

1. Renforcement du rôle du tourisme dans le développement socioéconomique et la réduction de la pauvreté

13. Le tourisme apporte une contribution importante au développement socioéconomique de nombreux pays de la région en contribuant à l'élargissement de leur base économique, à l'accroissement des recettes en devises et à la création d'emplois. Il contribue en outre à la réduction de la pauvreté grâce à la création d'emplois et au développement de petites industries.

14. La contribution du tourisme au développement socioéconomique ne peut que se poursuivre et s'accroître, mais s'ils veulent tirer pleinement parti du potentiel du tourisme pour atténuer la pauvreté, les gouvernements devront s'employer à édifier une politique d'appui et un cadre de planification spécialement conçus à cet effet. Les pouvoirs publics, le secteur privé et les autres acteurs sont encouragés à collaborer pour développer les possibilités qui s'offrent aux pauvres en matière d'emploi et de création d'entreprises. Les mesures pourraient porter notamment sur l'amélioration du produit du travail des pauvres et de leurs capacités et leurs compétences.

Actions proposées

- 1) Développer l'action de sensibilisation nécessaire pour que le développement du tourisme reçoive la priorité dans les stratégies, politiques, réglementations et plans nationaux ainsi que pour l'allocation de ressources:
 - a) Améliorer les statistiques et indicateurs nationaux du tourisme, y compris les indicateurs d'impact socioéconomique, culturel et environnemental;
 - b) Exécuter des études analytiques de l'impact socioéconomique du tourisme;
 - c) Établir des comptes satellites du tourisme;
 - d) Étudier des cas concrets d'initiatives touristiques conçues pour favoriser le développement socioéconomique et la réduction de la pauvreté;
 - e) Organiser des programmes de relations publiques et des activités médiatiques pour une meilleure sensibilisation au rôle du tourisme dans le développement socioéconomique et la réduction de la pauvreté;
 - f) Adopter une approche favorable aux pauvres pour ce qui est de la politique nationale et de la réglementation.
- 2) Pour assurer le développement durable du tourisme sous tous ses aspects et l'accroissement de sa contribution au développement socioéconomique et à la réduction de la pauvreté, il y a lieu de prendre ces mesures ci-après:
 - a) Définir les contributions que le tourisme peut apporter à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;
 - b) Intégrer le tourisme aux plans nationaux de développement en définissant clairement son rôle dans le développement socioéconomique et la réduction de la pauvreté;
 - c) Élaborer, pour le tourisme, des plans d'ensemble assortis de stratégies efficaces afin de faire bénéficier les communautés pauvres des bienfaits du tourisme;
 - d) Inscrire le tourisme dans les stratégies de réduction de la pauvreté.
- 3) Pour faciliter l'accès des communautés pauvres aux avantages procurés par le tourisme, il conviendrait de prendre les mesures ci-après:
 - a) Encourager et appuyer les microentreprises et les petites et moyennes entreprises dans le domaine du tourisme;
 - b) Organiser une action concertée de la part des pouvoirs publics, du secteur privé et autres acteurs pour développer les possibilités d'emplois et de création d'entreprises pour les pauvres;.

- c) Encourager l'utilisation des ressources et services locaux dans des activités liées au tourisme;
- d) Promouvoir l'artisanat et les arts locaux ainsi que les programmes locaux de divertissement pour accroître les revenus des communautés d'accueil et préserver la culture locale;
- e) Développer le rôle du tourisme de masse dans la réduction de la pauvreté;
- f) Assurer la participation de toutes les acteurs concernés à la planification, au développement, à la gestion et à la promotion du tourisme;
- g) Suivre et évaluer l'impact sur les pauvres des mesures prises dans le domaine du tourisme;
- h) Améliorer la qualité du travail des pauvres et leurs capacités et compétences en organisant des activités de formation et de perfectionnement dans le domaine des services touristiques;
- i) Renforcer les liaisons en amont avec les communautés pauvres en développant la capacité des organisations commerciales et associations communautaires locales à participer au développement du tourisme local et aux activités associées;
- j) Encourager les entreprises privées dans les zones reculées à développer l'infrastructure touristique non seulement dans leur propre intérêt mais également dans celui des communautés locales;
- k) Faciliter, dans le domaine du tourisme, le développement des microentreprises et des petites entreprises en simplifiant l'accès aux capitaux, au moyen notamment de systèmes de microfinancement et de commercialisation.

2. Facilitation des voyages et développement de l'infrastructure de transport et des autres infrastructures liées au tourisme

15. Divers facteurs peuvent faciliter ou entraver la croissance du tourisme international. Les obstacles les plus fréquents, qui ont pour effet de limiter le nombre des touristes, ont trait à la délivrance de visas, aux formalités de frontière, aux réglementations douanières et aux politiques des membres et membres associés en matière d'aviation civile. La facilitation des voyages par la réduction de ces obstacles et l'amélioration des formalités de frontière dans le sens de la simplicité et de l'efficacité sont du seul ressort des autorités. Celles-ci pourront être appelées à s'interroger sur les moyens d'ajuster leurs contrôles et leurs exigences pour favoriser le développement du tourisme tout en protégeant les intérêts nationaux importants.

16. Dans de nombreux pays, les insuffisances de l'infrastructure représentent un sérieux obstacle au développement du tourisme. Il importe, en particulier, d'améliorer les divers modes de transport, par air, route et eau, en même temps que les infrastructures touristiques afin de faciliter l'accès aux sites touristiques. Les pouvoirs publics doivent s'employer à créer un environnement favorable à

l'investissement du secteur privé et dispenser des incitations pour encourager le développement de l'infrastructure touristique. En outre, les besoins d'infrastructure pour le développement du tourisme doivent être intégrés aux besoins nationaux d'infrastructure et d'investissement.

Actions proposées

- 1) Encourager les pays à mettre en place un comité ou conseil interministériel, comprenant des représentants de l'industrie touristique, afin de promouvoir le développement coordonné des infrastructures touristiques et de faciliter les voyages grâce à l'amélioration des procédures de délivrance des visas, des formalités de frontière et des réglementations douanières.
- 2) Chaque pays devrait envisager de créer un conseil consultatif, auquel seraient associées les industries du tourisme et de l'aviation, pour étudier les problèmes d'accessibilité sous l'angle de l'harmonisation d'intérêts divergents.
- 3) Grâce aux efforts concertés des pouvoirs publics, du secteur privé et des organisations non gouvernementales, des mesures spécifiques devraient être prises pour faciliter les déplacements des personnes handicapées.
- 4) Les pays devraient organiser des programmes de formation à l'intention des fonctionnaires de l'immigration et des douanes en vue de leur permettre d'apporter les changements nécessaires et de faire en sorte d'améliorer l'efficacité et la courtoisie du service.
- 5) Les gouvernements devraient affirmer leur attachement à la participation du secteur privé au développement de l'infrastructure touristique, et ce dans le cadre de plans intégrés ou d'un plan d'ensemble.
- 6) Pour stimuler la participation du secteur privé, les gouvernements devraient notamment s'employer à créer un environnement favorable aux affaires, libéraliser la réglementation, accorder des incitations aux investissements, élaborer un cadre législatif adéquat et renforcer la capacité du secteur public à négocier avec le secteur privé.
- 7) Il conviendrait d'organiser des ateliers nationaux pour renforcer les capacités des fonctionnaires s'agissant des aspects contractuels et financiers des partenariats public-privé et des techniques de négociation, et pour promouvoir les partenariats entre les secteurs public et privé afin de développer le tourisme et l'infrastructure connexe.

3. Gestion socioculturelle et environnementale du tourisme

17. Le développement rapide du tourisme et l'augmentation du nombre des touristes peuvent avoir des effets à la fois positifs et négatifs pour l'environnement, la société et la culture. À mesure que le tourisme se développe et s'étend à de nouvelles destinations, ses effets négatifs ont tendance à affecter sa durabilité à long terme. Le développement durable du tourisme doit être considéré comme

l'essence même du tourisme et être poursuivi sous tous ses aspects et dans tous les pays, le tourisme étant fondé sur la diversité des ressources naturelles, sociales et culturelles qui est, en fait, ce qui attire les touristes.

18. L'application des principes du tourisme durable donnera de meilleurs résultats si elle va de pair avec des initiatives volontaires, une meilleure application des lois et un rôle actif de la société civile. Les actions concertées entre le secteur public, le secteur privé et les autres parties prenantes pour la planification, la coordination et l'exécution des programmes de développement touristique sont à encourager à l'échelon local afin de préserver le patrimoine culturel, de protéger l'environnement et d'assurer une répartition plus équitable des avantages économiques. Des codes déontologiques et de conduite tels que le Code mondial d'éthique du tourisme de l'Organisation mondiale du tourisme qui s'applique à toutes les parties prenantes, constituent d'utiles outils pour promouvoir la connaissance et la compréhension des effets environnementaux, économiques et socioculturels du tourisme sur les différents groupes de population, y compris les pauvres.

Actions proposées

- 1) Les considérations socioculturelles et environnementales devraient être intégrées à la planification, à la gestion et à la promotion du tourisme.
- 2) Les effets socioculturels et environnementaux du tourisme devraient être étudiés et évalués avec la participation de tous les acteurs concernés.
- 3) Il conviendrait d'établir des mécanismes pour assurer l'application efficace des lois et règlements relatifs à la conservation de l'environnement naturel et de la biodiversité dans le contexte du développement du tourisme.
- 4) Le potentiel qu'offre le tourisme en tant que «marché» de biens publics tels que la biodiversité, l'environnement, le patrimoine naturel et architectural et la culture, devrait être inventorié et, selon qu'il convient, exploité.
- 5) Il convient de prendre des mesures pour encourager le secteur privé du tourisme et les autres parties prenantes à appuyer activement la sauvegarde de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources énergétiques et hydrauliques.
- 6) Il convient d'établir des mécanismes pour faciliter l'affectation d'une partie des recettes provenant du tourisme à la préservation du milieu naturel et du patrimoine culturel.
- 7) Les pays devraient organiser des programmes en vue de a) sensibiliser le public et les touristes internationaux à l'importance de la sauvegarde et de la préservation de l'environnement et du patrimoine culturel de manière à assurer un tourisme durable; b) renforcer la capacité des communautés locales à gérer les ressources naturelles dans les destinations touristiques; et c) promouvoir le tourisme vert auprès des entreprises du secteur touristique.
- 8) Les pays devraient accorder une attention particulière au développement et à la promotion de l'écotourisme et du tourisme culturel.

4. Gestion des crises et des risques dans le secteur du tourisme

19. Ces dernières années, le tourisme a été directement affecté par une série d'incidents imprévus, qui ont eu des répercussions sur la croissance et le développement de ce secteur. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, l'industrie touristique et le personnel qu'elle emploie directement ou indirectement ont vu s'aggraver leurs incertitudes et leur vulnérabilité par suite d'attaques terroristes, de crises sanitaires et de catastrophes naturelles. Les risques, interventions et enseignements relatifs à ces situations soulèvent un certain nombre de questions importantes.

20. Les problèmes à résoudre face à des crises ou à des incidents violents font intervenir la connaissance des risques de catastrophe et la préparation aux catastrophes, l'intervention immédiate, y compris la réduction de l'impact physique et psychologique; la réaction aux spéculations et à la désinformation, les mesures destinées à rétablir la confiance des touristes et des milieux d'affaires; le comportement à adopter face à la panique et la réponse à apporter aux réactions des autres gouvernements. La capacité d'intervention envisagée sous l'angle de la coordination et des mesures proactives porte sur des problèmes d'ordre plus général qui concernent la protection de l'ensemble des citoyens, des touristes et des entreprises. Une étroite collaboration s'impose donc avec les institutions, ministères et organismes d'autres secteurs.

21. Étant donné l'accroissement des incertitudes et de la vulnérabilité dans l'industrie touristique, il est recommandé que toutes les parties prenantes accordent une attention approfondie aux différents types de crise et à la gestion des risques connexes au cours des quatre phases ci-après: sensibilisation (réduction des risques), planification (préparation), intervention et relèvement.

22. Si le développement du tourisme peut constituer un point d'attaque dans l'effort de réduction de la pauvreté, les catastrophes et crises récentes ont montré qu'il serait très risqué de compter uniquement sur le tourisme pour atténuer la pauvreté. Il est donc nécessaire que les institutions et ministères de secteurs autres que le tourisme apportent leur concours à des programmes plus larges de réduction de la pauvreté tout en assurant la liaison avec le secteur du tourisme. Cette approche élargie permettra de réduire au minimum certains des risques associés au tourisme en tant que source d'emploi et de revenus.

Actions proposées

1) Phase de sensibilisation (réduction des risques):

a) Les organismes officiels compétents en matière de tourisme devraient évaluer les programmes existants de gestion et de contrôle des crises, les risques inhérents à certaines destinations particulières, l'infrastructure disponible, les ressources et les politiques et processus;

b) Les organismes officiels compétents devraient s'employer à renforcer les capacités ainsi que les techniques de gestion préventive.

2) Phase de planification (préparation):

a) Les organismes officiels compétents en matière de tourisme devraient évaluer les risques auxquels ils sont exposés et élaborer des plans stratégiques, tactiques et de communication;

b) Les organismes officiels compétents devraient disposer d'un programme de préparation à la gestion des crises et de moyens budgétaires suffisants;

c) Un réseau de centres nationaux et régionaux de gestion des crises atteignant le tourisme pourrait être mis en place pour gérer les relations médiatiques, le flux de l'information et les autres formes de communication pendant les phases d'intervention et de relèvement;

d) Un réseau de communication devrait être créé entre les centres de gestion des crises dont on envisage la création afin d'établir des liens entre les responsables du tourisme des secteurs public et privé et les associations nationales et régionales et autres organismes compétents afin d'assurer l'information suivie des consommateurs, des médias et des pouvoirs publics et éventuellement servir de mécanisme d'alerte rapide en cas de crise;

e) Un organisme officiel approprié devrait disposer d'une capacité permanente lui permettant de démentir ou de préciser efficacement les informations négatives données au sujet des voyages.

3) Phase d'intervention, notamment premiers secours durant l'incident et immédiatement après:

a) Les organismes officiels compétents en matière de tourisme devraient appliquer des plans d'urgence efficaces pour aider à prévenir les atteintes à la vie et à la propriété et être chargés d'informer et de rassurer les parties prenantes et le public;

b) Les organismes officiels compétents devraient créer un centre médiatique chargé de diffuser des renseignements exacts sur la situation à une destination touristique particulière. L'information pourrait avoir, entre autres objectifs, de rétablir des conditions normales pour le tourisme tout en prévoyant le temps nécessaire pour le relèvement. Le personnel de ce centre devrait comprendre une personne particulièrement compétente en matière de relations publiques et de campagnes médiatiques et possédant l'autorité nécessaire pour faire des déclarations au nom de la destination touchée et des organismes concernés. Le centre devrait être en mesure d'évaluer les réactions du public face à la situation à une destination touristique particulière.

4) Phase de relèvement à long terme:

a) Il conviendrait de reconnaître l'importance du marché touristique national et d'en tenir compte dans les plans de relèvement afin de réduire au minimum les répercussions qu'aurait une baisse de fréquentation des touristes internationaux;

b) Les organismes officiels compétents en matière de tourisme et le secteur privé devraient conjuguer leur action pour lancer des campagnes médiatiques ambitieuses et montrer que l'activité touristique a retrouvé son cours normal;

c) Les organismes officiels compétents, en collaboration avec le secteur privé, pourraient élaborer des programmes promotionnels en faveur du relèvement, y compris l'organisation de visites de familiarisation à l'intention de journalistes et de voyageurs;

d) Il conviendrait de reconnaître l'importance de la promotion des investissements et des partenariats public-privé pour le développement de l'infrastructure dans les zones touristiques touchées par les crises et les catastrophes;

e) Les organismes officiels compétents en matière de tourisme qui ont un rôle à jouer dans le système de gestion de crise devraient être en mesure d'évaluer l'efficacité du système en fonction de i) la rapidité à laquelle l'activité touristique reprend ou se poursuit au rythme normal à une destination donnée; ii) la mesure dans laquelle les entreprises retrouvent leur niveau d'activité d'avant la crise et iii) les progrès réalisés dans la résistance aux crises constatés depuis la crise.

5) Les pays devraient envisager les moyens de réduire les risques auxquels sont exposées les personnes employées directement et indirectement dans le tourisme, notamment celles qui comptent sur le tourisme comme seul moyen d'atténuer la pauvreté.

5. Valorisation des ressources humaines dans le secteur du tourisme

23. Les taux de croissance rapide enregistrés dans ce secteur ont un effet direct sur l'emploi, qui se traduit par une demande de personnel qualifié possédant des compétences spécifiques et de moyens de formation et d'éducation. La nécessité de former du personnel pour les divers secteurs de l'industrie touristique est largement reconnue en Asie et dans le Pacifique. Au nombre des problèmes à traiter figurent notamment a) la pénurie de ressources humaines qualifiées; b) les insuffisances de l'infrastructure de formation touristique et le manque d'instructeurs et de professeurs qualifiés; c) le peu d'attention accordé aux conditions de travail dans le secteur du tourisme et d) le besoin constant de stratégies et politiques nationales à long terme pour la valorisation des ressources humaines dans le secteur du tourisme. La nécessité permanente de former du personnel capable de fournir des services efficaces dans le domaine du tourisme porte à recommander le renforcement des actions de partenariat et de réseautage à l'appui de l'éducation et de la formation touristiques.

Actions proposées

- 1) Effectuer une étude des besoins actuels et futurs de formation dans le secteur du tourisme.
- 2) Élaborer un plan national de formation en matière de tourisme.
- 3) Chaque pays devrait envisager de créer un comité national de formation touristique comprenant des représentants des pouvoirs publics, des instituts de formation et du secteur du tourisme.

- 4) Chaque pays devrait envisager de participer activement aux travaux du Réseau des instituts Asie-Pacifique d'enseignement et de formation touristiques de la CESAP (APETIT).
- 5) Chaque pays devrait envisager de mettre en œuvre des politiques visant à promouvoir des normes de compétence pour les ressources humaines de l'industrie du tourisme.

D. Exécution, calendrier et suivi

24. La coordination et la coopération sont des facteurs essentiels de la bonne application des politiques, plans et programmes de promotion du développement durable du tourisme à l'échelon national.

25. Les gouvernements doivent fixer des objectifs explicites et élaborer des stratégies d'exécution à l'échelon national pour donner suite aux propositions figurant dans le Plan d'action. En encourageant la participation du secteur privé au processus d'exécution, on découvrira des possibilités de complémentarité dans l'exploitation de l'expérience et des connaissances acquises et des ressources disponibles.

26. Le calendrier d'exécution du Plan d'action commencera avec l'approbation du Plan par la Commission à sa soixante-deuxième session, en avril 2006, et se poursuivra jusqu'à 2012.

27. Des rapports d'activité détaillés seront présentés tous les deux ans au Comité de la gestion de la mondialisation (Partie I: commerce international et investissements, infrastructure et facilitation des transports et tourisme). Lors de la présentation de ces rapports, les pays seront invités à informer le Comité des progrès réalisés sur le plan national. On procédera également à l'établissement d'un rapport d'ensemble sur les activités et produits résultant du Programme d'action régional.

E. Stratégies de mobilisation des ressources

28. Il faudra mobiliser des ressources traditionnelles et non traditionnelles pour la mise en œuvre des propositions d'action aux niveaux national et régional. Nombre de pays devront s'employer à mobiliser l'épargne intérieure, et cet effort encouragera les donateurs potentiels tant nationaux qu'internationaux à apporter leurs concours.

29. Le secteur du tourisme génère – ou possède le potentiel voulu pour générer – d'importants revenus provenant du secteur privé par le biais notamment de dépenses diverses, de l'impôt sur le revenu et d'autres impôts. Il faudrait étudier la mesure dans laquelle ces revenus pourraient être réinvestis dans le même secteur, ce qui représenterait une source de fonds appréciable.

30. Le secteur privé peut jouer un rôle important en apportant des connaissances et des ressources financières et devrait être encouragé à participer à une large gamme de projets. Comme l'indique la section 3 du Plan, le développement de marchés pour la biodiversité, l'environnement, le patrimoine naturel et architectural et la culture peut assurer des ressources pour la conservation et la protection.

31. La région de l'Asie et du Pacifique possède déjà un important capital de compétences et d'expérience dans lequel il est possible de puiser pour renforcer les capacités nationales de développement du tourisme durable. La coopération technique entre pays en développement pourrait permettre la mise en commun d'une bonne partie de ces ressources. Les connaissances techniques disponibles dans les instituts membres du Réseau Asie-Pacifique des instituts d'éducation et de formation touristiques (APETIT) peuvent être pleinement utilisées pour la mise en œuvre du Plan.

32. Le secteur du tourisme de nombreux pays aura besoin d'une assistance substantielle provenant des ressources nationales, de l'appui des secteurs public et privé et de l'aide d'organismes internationaux, régionaux et sous-régionaux ainsi que de gouvernements donateurs. Parmi les pays qui ont le plus besoin de cette aide figurent ceux qui sont classés dans les catégories des pays les moins avancés, des pays sans littoral ou pays insulaires en développement et des économies en transition.

33. Les institutions et pays donateurs intéressés devraient faire en sorte d'accorder une assistance financière et technique aux programmes et projets qui relèvent du Plan d'action.

II. PROGRAMME D'ACTION RÉGIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME (2006-2012)

34. Le Programme d'action régional a été élaboré pour appuyer et compléter les initiatives prises à l'échelon national dans le cadre du Plan d'action pour le développement durable du tourisme en Asie et dans le Pacifique, phase II (2006-2012). Il s'articule autour des cinq grands thèmes du Plan, à savoir: a) le renforcement du rôle du tourisme dans le développement socioéconomique et la réduction de la pauvreté; b) la facilitation des voyages et le développement de l'infrastructure de transport et des autres infrastructures liées au tourisme; c) la gestion socioculturelle et environnementale du tourisme; d) la gestion des crises et des risques dans le secteur du tourisme; et e) la valorisation des ressources humaines dans le secteur du tourisme.

35. Le Programme est conçu pour être «axé sur les résultats» et à ce titre il s'appuie largement sur un «cadre logique». Chaque sous-programme comporte les rubriques ci-après: objectif, réalisations escomptées, actions et indicateurs de succès. Les «actions» concernent les actions, activités ou produits des organisations appuyant la mise en œuvre de la deuxième phase du Plan d'action. Les «réalisations escomptées» ont trait au renforcement des capacités, aux connaissances imparties, à l'amélioration des compétences et à la création de réseaux résultant des mesures prises par les organisations et relevant de leur gestion, et les «objectifs» correspondent à ce que les principales parties prenantes peuvent accomplir grâce aux progrès réalisés dans les domaines précités. Les «indicateurs de succès» correspondent aux résultats obtenus par les organisations.

36. Toutes les institutions intéressées des Nations Unies, les organisations internationales et régionales, les organismes d'assistance au développement et organisations non gouvernementales et autres travaillant dans le domaine du tourisme sont invités à contribuer à l'exécution du Programme d'action régional. L'on reconnaît que pour son efficacité, il importe que tous ces organismes et institutions collaborent et coordonnent leur action. À cet effet, ils sont encouragés à organiser, à

l'occasion d'autres réunions sur le tourisme, des réunions interinstitutions qui leur permettraient d'examiner les préoccupations régionales relatives au développement durable du tourisme et de se tenir informés de l'exécution du Programme. Ces réunions interinstitutions donneraient également la possibilité d'affiner le Programme d'action régional selon les besoins afin que ses activités et produits soient toujours en rapport avec les besoins prioritaires des pays.

Thème 1. Renforcement du rôle du tourisme dans le développement socioéconomique et la réduction de la pauvreté

Introduction

Le tourisme joue un rôle important dans le développement socio-économique, la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ce rôle peut s'accroître sensiblement grâce à: une meilleure compréhension des corrélations entre le tourisme, le développement, et la réduction de la pauvreté; l'introduction ou l'amélioration de la politique environnementale dans ce secteur et la mise en œuvre de programmes et projets touristiques appropriés.

Objectif

Accroître le rôle du tourisme dans le développement socioéconomique et la réduction de la pauvreté.

Réalisation escomptée

Des progrès dans les domaines suivants: a) compréhension des corrélations entre le développement du tourisme et la réduction de la pauvreté; b) capacité d'améliorer l'environnement de la prise de décisions dans ce secteur et c) capacité des décideurs et autres acteurs de mettre en œuvre des programmes et projets appropriés dans le domaine du tourisme.

Actions

- 1) Études analytiques sur les corrélations et les mécanismes de transmission entre le tourisme classique et la réduction de la pauvreté ainsi qu'entre des interventions ciblées et la réduction de la pauvreté.
- 2) Contribution du tourisme à la réalisation des objectifs et cibles du Millénaire pour le développement.
- 3) Élaboration d'indicateurs et de directives sur la mesure de la contribution du tourisme à la réduction de la pauvreté.
- 4) Documentation d'études de cas et de pratiques performantes sur l'utilisation du tourisme comme point de départ du processus de réduction de la pauvreté.
- 5) Diffusion des principaux résultats des études, indicateurs et directives précités dans des publications et sur l'Internet, action de plaidoyer et de dialogue, réseautage des connaissances, services de formation et services consultatifs.

- 6) Facilitation d'initiatives sous-régionales tendant à promouvoir simultanément le tourisme dans plusieurs pays voisins les uns des autres.
- 7) Promotion du tourisme axé sur la pauvreté le long des grands corridors de transport, notamment la Route d'Asie et, pour le tourisme ferroviaire, le Chemin de fer transasiatique. Les mesures prises seraient axées sur un élargissement géographique de l'emploi, notamment vers les régions rurales et éloignées situées à l'écart des grands centres d'activité économique et où les possibilités de développement économique risquent d'être limitées, par exemple centres de service routier, aires routières communautaires tels que dhabas et michi-no-eki et autres aménagements le long des routes.
- 8) Activités de renforcement des capacités, y compris colloques permettant le partage de données d'expérience et de pratiques performantes de nature à accroître la contribution du tourisme à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Indicateur de succès

Les pays organisent des programmes et projets touristiques qui peuvent contribuer efficacement au développement socioéconomique général et à la réduction de la pauvreté.

Thème 2. Facilitation des voyages et développement de l'infrastructure de transport et d'autres infrastructures touristiques

Introduction

L'existence de moyens de transport et autres éléments d'infrastructure touristique sûrs, commodes et économiques représente un facteur clef du succès du tourisme. Dans de nombreux de l'Asie et du Pacifique, l'insuffisance des infrastructures demeure un obstacle sérieux au développement du tourisme. Une infrastructure qui ne répond pas comme il convient aux besoins des personnes handicapées, y compris les enfants en bas âge et les personnes âgées exclut de nombreuses destinations de ce marché prometteur. Les procédures de délivrance des visas et les formalités de frontière ont également un effet direct sur le nombre des arrivés de touristes. Pour développer plus avant le tourisme, les pays doivent assurer une infrastructure adéquate et faire en sorte que les procédures de délivrance des visas et les formalités de frontière soient plus simples et plus efficaces.

Objectifs

- 1) Améliorer les procédures de délivrance des visas et de franchissement des frontières et les formalités douanières et sécuritaires.
- 2) Renforcer les capacités nationales de facilitation des voyages grâce au développement coordonné de l'infrastructure touristique.
- 3) Améliorer l'accès des personnes handicapées aux activités associées au tourisme.
- 4) Développer l'infrastructure physique dans l'intérêt commun des touristes, des voyageurs et des communautés locales.

Réalisation escomptée

Sensibilisation accrue des décideurs aux obstacles physiques et autres aux voyages et au tourisme, et élaboration de politiques pour l'élimination de ces obstacles; renforcement des capacités à développer l'infrastructure physique touristique et amélioration de l'infrastructure physique à l'intention des communautés locales.

Actions

- 1) Identification des améliorations à apporter aux formalités de visa et de franchissement des frontières auxquelles sont soumis les touristes et les voyageurs.
- 2) Directives et documents sur les pratiques performantes en matière de facilitation des mouvements transfrontières dans le cadre du tourisme, y compris l'application des technologies de l'information.
- 3) Identification des améliorations à apporter à l'infrastructure et aux services régionaux de transport en vue de faciliter l'accès des voyageurs et des touristes.
- 4) Directives et études de cas sur le développement de l'infrastructure physique dans l'intérêt commun des touristes, des voyageurs et des communautés locales.
- 5) Promotion d'un tourisme sans obstacles pour les personnes handicapées.
- 6) Diffusion des principaux résultats obtenus et des activités de renforcement des capacités dans les domaines précités.

Indicateurs de succès

- 1) Les pays lancent des projets de développement de l'infrastructure touristique.
- 2) Les pays s'emploient à améliorer leurs installations pour un tourisme sans obstacles à l'intention des personnes handicapées.
- 3) Les pays adoptent des procédures simplifiées pour la délivrance des visas, les formalités de frontière et la réglementation douanière.

Thème 3. Gestion socioculturelle et environnementale du tourisme

Introduction

Si le tourisme peut être un utile instrument pour la préservation de l'environnement naturel et du patrimoine culturel, en l'absence d'une gestion rationnelle il peut également avoir des effets socioculturels et environnementaux néfastes. Dans ce contexte, il est essentiel de renforcer la capacité des pays à réduire au minimum les effets défavorables du tourisme tout en élargissant son rôle positif en matière de développement.

Objectif

Renforcer les capacités des pays à gérer les incidences socioculturelles et environnementales du tourisme et à accroître son rôle positif dans le développement.

Réalisation escomptée

Augmentation de la capacité à mettre en œuvre des programmes permettant de gérer efficacement les aspects socioculturels et environnementaux défavorables du tourisme et à accroître le rôle positif de ce dernier dans le développement.

Actions

- 1) Promotion du tourisme en tant que moyen de créer des «marchés» pour certains biens publics tels que la biodiversité, l'environnement, le patrimoine naturel et architectural et la culture.
- 2) Recherche des moyens de financer la protection de l'environnement et la préservation du patrimoine culturel dans les sites touristiques, notamment par le transfert à cet effet des recettes procurées par le tourisme au secteur public et au secteur privé.
- 3) Promotion de l'utilisation durable et efficace des ressources énergétiques et hydrauliques dans l'industrie touristique.
- 4) Promotion de partenariats public-privé pour la gestion socioculturelle et environnementale du tourisme.
- 5) Promotion des responsabilités sociales des entreprises et de codes de pratiques dans le secteur du tourisme.
- 6) Diffusion des principaux résultats obtenus grâce aux mesures précitées, notamment en matière de renforcement des capacités.

Indicateur de succès

Les pays intègrent les considérations socioculturelles et environnementales dans la planification et le développement du tourisme et organisent des programmes conçus pour gérer des effets défavorables du tourisme sur l'environnement naturel, la culture et la société civile et pour accroître le rôle positif du tourisme.

Thème 4. Gestion des crises et des risques dans le secteur du tourisme

Introduction

Ces dernières années, l'industrie touristique a été gravement affectée par des incidents violents, des crises sanitaires et des catastrophes naturelles. Ces incidents ont eu sur le tourisme un impact énorme et ont engendré l'inquiétude et l'incertitude générales chez les voyageurs potentiels. De nombreux pays de l'Asie et du Pacifique ont connu une réduction brutale des arrivées de touristes en

même temps que des pertes d'emplois liés au tourisme et une diminution de leurs recettes en devises. Il est urgent de renforcer la capacité des pays à gérer les crises et les risques qui affectent le secteur du tourisme ainsi que ceux qu'il emploie directement et indirectement.

Objectif

Accroître la capacité des pays à gérer les crises et les risques qui affectent le secteur du tourisme et les personnes qu'il emploie directement et indirectement.

Réalisation escomptée

Renforcement de la capacité à gérer efficacement les crises et les risques qui affectent le secteur du tourisme et les personnes qu'il emploie directement et indirectement.

Actions

- 1) Révision des directives et manuels sur la gestion des crises et des risques dans l'industrie touristique.
- 2) Rédaction de documents sur des études de cas et des pratiques performantes en matière de gestion des crises et des risques dans l'industrie touristique.
- 3) Analyses et études de cas sur les moyens de réduire au minimum les risques associés au tourisme pour l'emploi et le revenu des groupes défavorisés de la collectivité.
- 4) Diffusion des principaux résultats obtenus grâce aux activités précitées, notamment pour le renforcement des capacités.
- 5) Intensification de la coopération aux niveaux national, régional et international pour la gestion des crises et des risques qui affectent l'industrie du tourisme.

Indicateurs de succès

- 1) Les organismes officiels et entreprises travaillant dans le domaine du tourisme prennent des mesures systématiques de gestion des crises, y compris l'élaboration d'un plan de gestion des crises et le renforcement des mesures de sécurité et de la formation en matière de sécurité.
- 2) Les pays prennent des mesures spécifiques pour faciliter la gestion des risques auxquels sont exposées les personnes qui travaillent directement ou indirectement pour l'industrie touristique.

Thème 5. Valorisation des ressources humaines dans le secteur du tourisme grâce au réseautage régional

Introduction

La disponibilité de personnel formé et qualifié est un élément crucial du succès et de la durabilité à long terme d'une destination touristique. Il est urgent, vu la croissance rapide du tourisme

de former le personnel nécessaire dans les différents secteurs de l'industrie touristique. Certains des obstacles et problèmes que cela pose seront plus aisément surmontés s'il existe une étroite coopération entre les pays de la région, chacun d'entre eux possédant certains points forts et une expérience qui peuvent utilement être partagés avec d'autres pays.

Objectif

Promouvoir la coopération régionale pour la valorisation des ressources humaines dans le secteur du tourisme.

Réalisation escomptée

Développement de la coopération entre les pays de la région pour la valorisation des ressources humaines dans le secteur du tourisme grâce au Réseau APETIT.

Actions

- 1) Diffusion de renseignements sur l'enseignement et la formation touristiques grâce au site Web et au bulletin d'information du Réseau APETIT et établissement a) d'un répertoire des spécialistes du Réseau, b) d'un répertoire des échanges d'étudiants et de personnel, c) d'un inventaire des priorités en matière de recherche et d) d'un récapitulatif des bourses offertes par les instituts membres du Réseau.
- 2) Formation a) de fonctionnaires du tourisme, b) de moniteurs et formateurs pour les instituts de formation et d'éducation touristique et c) du personnel de l'industrie touristique et des services consultatifs en utilisant les ressources disponibles dans les instituts membres du Réseau.
- 3) Organisation de colloques pour examiner des questions précises concernant la valorisation des ressources humaines dans le secteur du tourisme.

Indicateurs de succès

- 1) Le nombre de membres du Réseau augmente.
- 2) Les pays participent aux activités de coopération du réseau.

Annexe III

LISTE DES DOCUMENTS

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
E/ESCAP/STD/L.1	Ordre du jour provisoire	3
E/ESCAP/STD/L.2	Ordre du jour provisoire annoté	3
E/ESCAP/STD/1	Examen des réalisations menées à bien dans le cadre du Plan d'action pour le développement durable du tourisme dans la région de l'Asie et du Pacifique (1999-2005)	4
E/ESCAP/STD/2	Principales questions relatives au développement du tourisme dans la région de l'Asie et du Pacifique	5
E/ESCAP/STD/3	Renforcement du rôle du tourisme dans le développement socioéconomique et la réduction de la pauvreté	5 a)
E/ESCAP/STD/4	Gestion des crises et des risques dans le secteur du tourisme	5 d)
E/ESCAP/STD/5	Projet de Plan d'action pour le développement durable du tourisme en Asie et dans le Pacifique, phase II (2006-2012)	6
ESCAP/STD/INF.1	Country reports on sustainable tourism development	

- - - - -